



# Vademecum Covid Safe Ticket

Version : 22/09/2021-03

Cette note constitue une synthèse des informations disponibles concernant l'usage du Covid Safe Ticket à l'usage informatif des autorités locales et des organisateurs d'évènements et d'activités. Elle est susceptible d'évoluer selon les retours d'expérience.

## Table des matières

En synthèse.....	1
Qu'est-ce que le CST ? .....	2
Qui peut l'obtenir ? .....	2
Comment l'obtenir ? .....	2
Comment effectuer les vérifications ? .....	3
Qui peut le contrôler ? .....	3
Avec quoi le contrôler ?.....	3
Remarques :.....	3

## En synthèse

Le Covid Safe Ticket (CST) ou Pass Sanitaire :

- atteste que le **porteur présente peu de risques** de contamination au Covid-19 pour lui-même et/ou pour les autres ;
- est basé sur une **vaccination** complète ou un **test** récent ou un certificat de **guérison** ;
- est disponible en **version numérique** ou **papier** à partir de différents sites officiels.
- son **QR-code doit être scanné** pour validation par une personne chargée de l'accueil des participants et devrait faire l'objet d'un contrôle d'identité par une personne habilitée (membre des forces de l'ordre ou agent de sécurité agréé).

Bien que, généralement, le CST soit proposé comme une alternative aux mesures d'hygiènes et de distanciation, il est important de rappeler de rester, en toute circonstance, prudent pour limiter la propagation du Covid-19.



## Qu'est-ce que le CST ?

Le « Covid Safe Ticket » ou « Pass sanitaire » est instauré depuis cet été dans les 27 Etats de l'Union et dans l'espace Schengen.

Il est requis, selon différentes modalités, pour voyager au sein de ces pays et de plus en plus souvent pour participer à des activités sociales, culturelles ou festives en Belgique.

En toute logique, pour être parfaitement valable, ce Pass sanitaire doit être accompagné de la carte d'identité du détenteur.

## Qui peut l'obtenir ?

Le CST est valable à condition de bénéficier :

- d'une **vaccination complète et 14 jours** quel que soit le vaccin ;
- d'un **certificat de rétablissement** à partir du 11<sup>ème</sup> jour suivant un test positif et 180 jours après le test ;
- d'un **test PCR** (valable 72 heures) **ou antigénique rapide** (valable 48 heures).

Remarques :

- Les tests doivent être réalisés par des professionnels de la santé en centre de testing spécialisé, chez son médecin généraliste ou dans un labo à condition de disposer d'une prescription médicale ou encore dans certaines pharmacies (tests rapides).
- Certaines manifestations organisent un testing rapide à proximité de leur billetterie ou du contrôle d'accès (voir les Infos-Covid spécifiques à l'organisation).
- Les autotests ne sont pas valables pour le CST.
- Le prix maximum pour un test est de 55€.

## Comment l'obtenir ?

Le CST peut-être disponible via

- l'**application numérique** gratuite **Covidsafe.be** (IOS ou Android) ;
- le site **Ma Santé** ([www.masante.belgique.be](http://www.masante.belgique.be)) ;
- le site **Réseau Santé Wallon** ([www.reseausantéwallon.be](http://www.reseausantéwallon.be)) ;
- le site **Helena** ([www.helena.care](http://www.helena.care)) ;
- **appel téléphonique** au **071.31.34.93** (service d'assistance de l'AVIQ disponible 24/24) qui enverra un certificat papier par voie postale.

Remarque :

- Les enfants (à partir de 12 ans) apparaissent sur l'application CovidSafe de leurs parents.
- Les enfants à partir de 16 ans peuvent utiliser leur propre application CovidSafe.



## Comment effectuer les vérifications ?

### Qui peut le contrôler ?

Toute personne désignée par l'organisateur de l'évènement ou de l'activité peut contrôler le CST (qui révèle l'identité de la personne scannée par QR-code).

Idéalement, le CST doit être accompagné de la carte d'identité du détenteur. Toutefois, le contrôle d'identité ne peut être effectué que par une personne habilitée (forces de l'ordre ou agent de sécurité agréé).

Pour bon nombre d'organisations, le contrôle systématique du CST seul devrait suffire.

Des vérifications itératives, par une personne dûment habilitée, d'un certain nombre de participants pourraient constituer une mesure dissuasive à l'égard des fraudeurs.

### Comment le contrôler ?

Le contrôle uniquement visuel du document ou de l'application ne saurait suffire en raison du calcul précis des dates de validité (post vaccination, test, rétablissement, ...) et du risque de fraude.

Une application CovidScan.be disponible gratuitement (IOS ou Android) permet le contrôle aisé et rapide de la validité des CST.

## Remarques :

Bien que l'exigence d'un CST soit généralement proposée comme une alternative aux mesures d'hygiène et de distanciation, il est important de rappeler de rester, en toute circonstance, prudent pour limiter la propagation du Covid-19.

Cette prudence concerne le maintien à disposition de gel hydroalcoolique, la conservation d'une certaine distance avec les personnes extérieures à la bulle ou au ménage et la bonne ventilation des locaux.